



Procès-verbal du Conseil Municipal

Vendredi 07 avril 2017 - 20 h 30

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents : MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, BOLLORE Jean-Marc, LORJOUX Jeannine, LEGRAND Philippe, adjoints au maire, LE HAZIF Marie-Annick, conseillère déléguée, BERNARD Christian, LAURENT Isabelle, PICAUD Nathalie, LAMOUR Jean François, LE TOQUIN Stéphanie, LE FICHER Yoann, PUISSANT Séverine, LE PADRUN Patrick, DENIS David, LE MASLE Jean Félix (arrivé à 20h40), LE FRINGERE Madeleine, LE VANNIER Philippe (arrivé à 20h45), TURPIN Isabelle, TREMOUREUX Jean-Louis, LE NET Karine.

Absents Excusés : MM. STAEL Gérard (Pouvoir à LEGRAND Philippe) et TALMONT David (Pouvoir à TALMONT Marie-Christine), LE BOT Marie-Noëlle (Pouvoir à BERNARD Christian), Morgane LE SOLLIEC.

Le Conseil Municipal a désigné LE FICHER Yoann, benjamin de la séance, **secrétaire de séance.**

Le secrétaire général de Mairie assurant le secrétariat auxiliaire.

Date de convocation : 31 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 17 mars 2017

Aucune observation n'ayant été émise concernant le procès-verbal de la séance du 17 mars 2017, celui-ci est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le procès-verbal de la séance du 17 mars 2017.**

2. Vote du Budget principal 2017

Arrivée de M. Jean Félix LE MASLE, conseiller municipal, à 20h40 et de M. Philippe LE VANNIER, conseiller municipal, à 20h45 pendant la présentation du Budget principal de l'année 2017.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la Loi n°94-1040 du 2 décembre 1994 relative à la partie législative des livres I^{er} et II du Code des juridictions financières ;

Vu la Loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe au Maire, présente le budget principal 2017 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes, aussi bien en section fonctionnement qu'en section investissement, conformément aux propositions du Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2017 et aux perspectives budgétaires pluriannuelles.

Elle propose que l'excédent de fonctionnement du budget principal de l'année 2016 d'un montant de 2 756 543,89 € soit intégralement affecté à la section d'investissement pour l'année 2017.

Budget principal – Affectation des résultats de clôture de l'année 2016 :

Section Fonctionnement	
Dépenses = 2 406 712,16 €	Recettes = 5 163 256,05 €
Excédent de fonctionnement = 2 756 543,89 €	
Affectation : compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) = 2 756 543,89 €	

Section Investissement	
Dépenses = 1 052 648,76 €	Recettes = 3 721 591,54 €
Excédent d'investissement = 2 668 942,78 €	
(L'excédent des années antérieures = 5 182 223,23 €	
Affectation : chapitre 001 (résultat d'investissement reporté) = 7 851 166,01 €	

Dotations d'Etat

Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe au Maire, rapporte que la Dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'année 2017 est évaluée à 89 743, 00 € selon les premiers éléments préfectoraux reçus, soit une nouvelle baisse avoisinant 49,5 % due à la contribution de Moréac au redressement des finances publiques et aux nouvelles modalités de calcul de l'écrêtement, liées à un pourcentage des recettes réelles de fonctionnement de la commune au titre d'années antérieures.

M. Le Maire regrette cette baisse constante de la DGF pour la quatrième année consécutive, qui impacte particulièrement le budget communal, dans la mesure où les finances de Moréac sont saines.

Mme Marie-Christine TALMONT précise que la Dotation de solidarité rurale devrait représenter un montant de 131 076,00 €, soit une augmentation de 3,8 %. Elle ajoute que le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) d'un montant de 450 240,00 € ainsi que la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) de 236 740,00 €, sont identiques à l'année passée.

Chiffres du Budget principal 2017

Mme Marie-Christine TALMONT indique que les dépenses et recettes du budget sont conformes aux échanges s'étant tenus lors du Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2017, notamment avec la programmation d'investissements pour un montant complémentaire de 9 273 601,49 € assurant le financement pour la création de la seconde tranche de la voie de liaison inter-quartiers, l'aménagement

énergétique et de sécurité à l'Accueil de loisirs sans hébergement, la construction d'un futur complexe de salles polyvalentes puis d'une médiathèque, la réalisation d'un programme de réfection de voirie ou encore diverses opérations en matière d'accessibilité dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmé (ADAP).

Elle informe qu'un versement de 435 000,00 € est envisagé au profit du budget annexe de la Résidence des Poètes afin de développer ce lotissement communal et proposer rapidement des lots à la vente. Elle ajoute qu'un autre versement au profit du Budget annexe d'Assainissement collectif doit participer au financement de la réalisation d'un schéma directeur des eaux usées relatif au bourg de Moréac.

Mme Marie-Christine TALMONT précise également que les budgets annexes des zones d'activités vont être transférées à Centre Morbihan Communauté, des abondements au profit ou par le budget principal sont donc envisagés pour ces budgets annexes. L'attribution de compensation versée par l'intercommunalité à la commune devrait évoluer au regard des transferts de charges liées à ces zones d'activités.

Mme Marie-Christine TALMONT informe alors que le budget principal 2017 est de :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 797 912,34 €	4 797 912,34 €
Investissement	12 739 293,69 €	12 739 293,69 €
Total	17 537 206,03 €	17 537 206,03 €

Mme Marie-Christine TALMONT demande si certains élus souhaitent des précisions ou ont des interrogations et n'ayant pas de demande, elle propose de passer au vote du budget, par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve les affectations des résultats de clôture de l'année 2016 du budget principal,**
- **Approuve et adopte le budget principal de l'année 2017,**
- **Autorise M. Le Maire à signer toute pièce en application de la présente délibération.**

3. Vote du budget annexe 2017 de l'Assainissement collectif

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la Loi n°94-1040 du 2 décembre 1994 relative à la partie législative des livres I^{er} et II du Code des juridictions financières ;

Vu la Loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49 ;

Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe au Maire, présente le budget annexe de l'assainissement collectif pour l'année 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, aussi bien en section fonctionnement qu'en section investissement, ainsi que certaines perspectives budgétaires pour les années à venir.

Elle propose que l'excédent de fonctionnement de ce budget annexe concernant l'année 2016 soit intégralement affecté à la section d'investissement en 2017.

Budget Assainissement collectif - Affectation des résultats de clôture de l'année 2016 :

Section Fonctionnement	
Dépenses = 422 267,04 €	Recettes = 462 689,56 €
Excédent de fonctionnement = 40 422,52 €	
Affectation : compte 1068 (autres réserves) = 40 422,52 €	

Section Investissement	
Dépenses = 224 203,10 €	Recettes = 172 264,26 €
Déficit d'investissement = 51 938,84 €	
(L'excédent des années antérieures = 231 209,26 €)	
Affectation : chapitre 001 (excédent d'investissement reporté) =	
231 209,26 € – 51 938,84 € = 179 270,42 €	

Mme Marie-Christine TALMONT ajoute que le budget principal va abonder le budget annexe de l'assainissement collectif de 87 450,00 € pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux usées traitées par la station d'épuration de Pontual et des travaux à réaliser à l'issue de cette étude diagnostique.

Elle indique que le Budget annexe de l'Assainissement collectif 2017 est donc le suivant :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	512 450,00 €	512 450,00 €
Investissement	409 192,94 €	409 192,94 €
Total	921 642,94 €	921 642,94 €

Mme Marie-Christine TALMONT demande si certains élus souhaitent des précisions ou ont des interrogations et n'ayant pas de demande, elle propose de passer au vote du budget, par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve les affectations des résultats de clôture de l'année 2016 du budget annexe de l'Assainissement collectif,**
- **Approuve et adopte le budget annexe 2017 de l'Assainissement collectif,**
- **Autorise M. Le Maire à signer toute pièce en application de la présente délibération.**

4. Vote des budgets annexes 2017 des zones d'activités et du lotissement communal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la Loi n°94-1040 du 2 décembre 1994 relative à la partie législative des livres I^{er} et II du Code des juridictions financières ;

Vu la Loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe au Maire, expose les budgets 2017 du lotissement communal « Résidence des Poètes », de la Zone d'activités (Z.A) du Bronut et de la Z.A de Keranna-

Kerabuse qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, aussi bien en section fonctionnement qu'en section investissement. Elle précise qu'un transfert des Z.A du Bronut et de Keranna-Kerabuse à Centre Morbihan Communauté sera à effectuer courant de l'année 2017, l'intercommunalité ayant compétence en matière de développement économique.

Budget Zone du Bronut - Affectation des résultats de clôture de l'année 2016 :

Section Fonctionnement	
Dépenses = 86,00 €	Recettes = 11 063,00 €
Excédent de fonctionnement = 10 977,00 €	
(Le déficit des années antérieures = - 173 580,38 €)	
Affectation : Chapitre 002 (Résultat antérieur reporté – dépense - Déficit) = - 173 580,38 € + 10 977,00 = - 162 603,38 €	

Budget Zone de Keranna Kerabuse - Affectation des résultats de clôture de l'année 2016 :

Section Fonctionnement	
Dépenses = 1 575,24 €	Recettes = 00,00 €
Déficit de fonctionnement = - 1 575,24 €	
(L'excédent des années antérieures = 69 823,58 €)	
Affectation : Chapitre 002 (Résultat antérieur reporté – recette - Excédent) = 69 823,58 € - 1 575,24 € = 68 248,34 €	

Mme Marie-Christine TALMONT informe que le budget annexe de la « Résidence des Poètes » n'ayant pas fait l'objet d'opérations comptables en 2016, il n'y a pas d'affectation de résultat à adopter.

Elle présente alors le budget annexe 2017 de la Z.A du Bronut comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	167 608,38 €	167 608,38 €

Mme Marie-Christine TALMONT indique que le budget annexe de la Z.A de Keranna – Kerabuse est le suivant :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	83 253,34 €	83 253,34 €

Elle expose que le budget annexe du lotissement « Résidence des Poètes » doit permettre d'assurer l'acquisition des parcelles et l'aménagement des lots, comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	645 005,00 €	645 005,00 €

Mme Marie-Christine TALMONT précise que les budgets primitifs consolidés de la commune de Moréac sont en équilibre à 19 354 715,69 € pour l'année 2017.

Mme Marie-Christine TALMONT demande si certains élus souhaitent des précisions ou ont des interrogations et n'ayant pas de demande elle propose de passer au vote des budgets annexes, par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve les affectations des résultats de clôture de l'année 2016 des budgets annexes des zones d'activités,**
- **Approuve les budgets annexes 2017 des zones d'activités et du lotissement communal « Résidence des Poètes »,**
- **Autorise M. Le Maire à signer toute pièce en application de la présente délibération.**

5. Evolution réglementaire de l'indemnité des élus

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 et suivants ;

Vu la Délibération 2014_04_15_07 du Conseil municipal du 15 avril 2014 relative aux indemnités des Maire, Adjointes et Conseillère municipale déléguée ;

Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe au Maire, informe que l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale, base du calcul des indemnités de fonction des élus, évolue par application de dispositions réglementaires. Elle propose donc de fixer les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjointes et de Conseillère municipale déléguée, au regard de la population moréacoise et de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités mensuelles maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, selon les taux suivants :

Fonctions	%	Nombre
Maire	52,25%	1
Adjoint(s)	21,50%	7
Conseillère municipale déléguée	6,00%	1

Elle rappelle que ces indemnités pourraient être majorées de 15% compte tenu que la commune à la qualité de chef-lieu de canton, en vertu des articles L. 2123-22 et R. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales, ce qui n'a pas été souhaité par le Maire et les Adjointes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Fixe le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire, d'Adjointes et de la Conseillère déléguée selon les pourcentages précités de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 52,25 % pour le Maire, 21,50 % pour les adjoints et 6,00 % pour la conseillère municipale déléguée, à compter du 1^{er} janvier 2017,**
- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,**
- **Autorise M. Le Maire à signer toute pièce en application de la présente délibération.**

6. Traitement budgétaire des créances éteintes

Vu l'ordonnance du juge du Tribunal d'instance de Lorient en date du 23 décembre 2015 portant rétablissement personnel sans liquidation judiciaire ;

Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe au Maire, informe que M. Le Maire a été sollicité par le Trésorier public pour l'admission au titre des créances éteintes de sommes d'un montant cumulé de 497,00 €, dues par un couple pour l'utilisation de services publics communaux, en application d'une ordonnance du Tribunal d'instance de Lorient.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve l'imputation de ce montant d'un total de 497,00 € au titre des créances éteintes sur le budget principal.**

7. Budget annexe d'Assainissement collectif – Amortissement de biens

Vu les articles L 2321-2 27° et R 2321-1 du Code général des collectivités territoriales,

Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe au Maire, indique que divers biens et opérations intégrés au budget annexe d'assainissement collectif doivent faire l'objet d'un amortissement. Elle précise que l'amortissement constitue une opération d'ordre, sans incidence financière, et propose les durées suivantes, pour des amortissements linéaires :

Immobilisation incorporelles	Durée d'amortissement
Frais d'études, de recherche et de développement Logiciel	5 ans
Immobilisations corporelles	Durée d'amortissement
Réseaux d'assainissement Travaux sur station d'épuration Poste de relevage des EU Reprise sur subvention d'investissement	30 ans
Matériel et outillage technique	8 ans
Immobilisation corporelles de faible valeur <800 €	1 an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve la liste suivante des catégories de biens amortissables au sein du budget annexe de l'assainissement collectif, avec un amortissement linéaire :**

Immobilisation incorporelles	Durée d'amortissement
Frais d'études, de recherche et de développement Logiciel	5 ans
Immobilisations corporelles	Durée d'amortissement
Réseaux d'assainissement Travaux sur station d'épuration Poste de relevage des EU Reprise sur subvention d'investissement	30 ans
Matériel et outillage technique	8 ans
Immobilisation corporelles de faible valeur <800 €	1 an

- **Autorise M. Le Maire à signer toute pièce en application de la présente délibération.**

8. Acquisition de terrains – Consorts TOQUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2016_09_16_04 du Conseil municipal du 16 septembre 2016 approuvant le Plan local d'urbanisme de Moréac ;

Vu la délibération 2017_02_03_05 du Conseil municipal du 03 février 2017 relative à une acquisition de terrains auprès de M. TOQUIN ;

M. Maurice POUILLAUDE, adjoint en charge de la voirie, rappelle le projet de création de lotissements communaux suite à l'approbation du Plan local d'urbanisme (PLU) et propose de rectifier la liste des cédants dans le cadre de l'acquisition par la commune de parcelles au prix de 5,00 € le m², afin de compléter une précédente délibération, soit :

Section	Numéro	Localisation	Cédants	Acquéreur	Contenance
YV	118 b	Le Sud ouest du Bourg	M. Claude TOQUIN	Commune de MOREAC	1 582 m ²
YV	451 d	Le Sud ouest du Bourg	Mme Katia TOQUIN M. Nicolas TOQUIN		15 353 m ²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve l'acquisition auprès des Consorts TOQUIN, selon les termes précisés ci-dessus, des parcelles cadastrées YV 118 b et YV 451 d pour une superficie totale de 16 935 m², au prix de 5,00 € le m²,**
- **Dit que tout frais afférent à la mutation (bornage, acte notarié...) est à la charge de l'acquéreur,**
- **Autorise M. Le Maire à signer toute pièce en application de la présente délibération.**

9. Subventions aux associations et organismes

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu l'avis de la commission communale de la vie associative réunie le 24 mars 2017;

Mme Jeannine LORJOUX, adjointe en charge de la vie associative, culturelle et sportive, présente la proposition de la commission en charge de la vie associative concernant une répartition des subventions pour les associations de la commune et pour celles des communes extérieures en prenant en considération la méthode approuvée par le Conseil municipal en 2015. Elle ajoute que la valeur du point est maintenue à 1,30 € pour le compte de l'année en cours.

Elle précise qu'une minoration de 10% est appliquée sur la subvention de toute association en faisant la demande hors délai et que les demandes de subventions relatives à des organismes à vocation sociale sont dorénavant gérées par le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS).

Mme Jeannine LORJOUX présente alors la proposition de répartition :

Associations et Organismes	Subvention allouée
<i>Associations et Organismes de Moréac</i>	
Garde Saint Cyr	3 705,00 € + 1 300,00 € (pour jeunes de - 13 ans)
Basket Ball	1 476,00 €

Dojo moréacois	1 066,00 € + 1 080,00 € (pour jeunes de - 13 ans)
Breizh Bad Club (<i>minoration 10% - hors délai</i>)	725,40 € + 270,00 € (pour jeunes de - 13 ans)
CAEROM	224,00 €
Moréac country loisirs	208,00 €
Gymna détente	468,00 €
Club de boules	180,00 €
Cyclo Club Moréacois	200,00 €
Club de la Fontaine	87,00 €
Amicale Lande Bergero	116,00 €
Association communale de chasse agréée	588,00 €
Les Winners	165,00 €
ARCCM	175,00 €
Ramjam Poker breizh	160,00 €
Atout Cœur	201,00 €
Cercle Celtique Krollerion Mourieg	382,00 €
Association éducative Mahoraise	160,00 €
Comité de jumelage	<i>Subvention en attente de modification des statuts</i>
Comité de la Madeleine	520,00 €
M.O.C 56	3 300,00 €
Amicale des commerçants (<i>minoration 10% - hors délai</i>)	(sous condition d'animation dans le bourg) - 720,00 €
U.N.C. Anciens combattants	182,00 €
A.C.P.G.	182,00 €
Amicale anciens combattants du 4^{ème} bataillon F.F.I.	143,00 €
CCAS	8 000,00 €
A.P.E.L Saint-Cyr	354,00 €
<i>Subventions relatives aux écoles moréacoises</i>	
Voyage éducatif Ecole Le Grand Marronnier	29,00 € x 240 élèves = 6 960,00 €
Voyage éducatif Ecole Saint-Cyr	29,00 € x 209 élèves = 6 061,00 €
Participation arbre de Noël école publique	17,00 € x effectif de septembre 2017
Participation arbre de Noël école privée	17,00 € x effectif de septembre 2017
<i>Associations et Organismes extérieurs</i>	
Collège Jean-Pierre Calloc'h	7,46 € x 143 élèves = 1 066,78 €
Collège Jean Moulin	170,00 €
Le Gros Chêne de Pontivy	7,46 € x 6 élèves = 44,76 €

Chambre des métiers – Côtes d’Armor (22)	7,46 € x 1 élève = 7,46 €
Lycée Professionnel Horticole de Saint-Jean Brévelay	7,46 € x 2 élèves = 14,92 €
Maison Familiale – Côtes d’Armor (22)	7,46 € x 2 élèves = 14,92 €
Chambre des métiers – Morbihan (56)	7,46 € x 8 élèves = 59,68 €
Baud Locminé Handball	12,66 € x 16 adhérents = 202,56 €
Olympic Cycliste Locminé (OCL)	12,66 € x 17 adhérents = 215,22 €
Association Eau et Rivières de Bretagne – Lorient	62,00 €
Association La Truite Locminoise	116,00 €
Le Souvenir Français	75,00 €
Association Trophée Job Morvan – Plumelin	100,00 €
A.C.R Pays de Locminé	108,00 €

M. Jean Félix LE MASLE, conseiller municipal, souhaite rappeler l’importance de l’instruction identique faite pour tous les dossiers de demandes de subventions par la commission communale de la vie associative, dont il est membre, notamment concernant les critères d’attribution prédéfinis ou les possibles pénalités de retard.

M. Le Maire approuve confirme la nécessité de maintenir ce principe d’équité dans l’attribution des subventions pour les associations et les divers organismes.

Mme Jeannine LORJOUX ajoute que certaines associations ont sollicité des subventions exceptionnelles, exposées ci-dessous :

Associations	Raison de la demande - Analyse	Subvention allouée
Club de la Fontaine	40 ans de l’association (renouvellement suite à la demande en 2016)	1 000,00 €
Garde Saint-Cyr	80 ans du club	1 000,00 €

Mme Jeannine LORJOUX fait également part d’une demande de subvention au nom du Comité de Jumelage pour le financement d’un déplacement jusqu’à Mur de Barrez suite à une demande de l’association des « Krollerion Mourieg » qui sont invités à participer à une fête folklorique les 08 et 09 juillet prochain.

Suite à un échange entre les élus, il est souhaité que l’association du Comité de Jumelage précise ses modalités de statut associatif et sa demande d’aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- **Approuve la répartition des subventions aux associations et organismes pour l’année 2017,**
- **Autorise le versement des subventions aux associations et organismes concernés,**
- **Approuve la gestion et l’attribution de subventions à des associations ou des organismes à caractère social par le Conseil d’administration du Centre communal d’action sociale,**

- Acte les propositions de subventions exceptionnelles présentées par la commission de la vie associative,
- Approuve l'attribution de subventions exceptionnelles au profit du Club de la Fontaine (1 000,00 €) et de la Garde Saint Cyr (1 000,00 €),
- Autorise le versement des subventions exceptionnelles aux associations concernées.

10. MORBIHAN ENERGIES – Installation d'horloges astronomiques

M. Maurice POUILLAUDE, adjoint chargé de la voirie, indique qu'une opération d'installation de trois horloges astronomiques est envisagée à la résidence des Hauts Plateaux, à la résidence des Quatre Vents et sur la zone industrielle du Barderff Nord, afin d'améliorer et d'unifier le fonctionnement de l'éclairage public sur le territoire de la commune. Il précise que pour ces travaux la contribution du Syndicat Morbihan Energies (ex - SDEM) est de 30% et une participation financière est demandée à la commune, soit :

Opération	Montant des Travaux	Participation SDEM	Contribution Moréac
Implantation de 3 horloges astronomiques	1 100,00 € HT	30 %	770,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la réalisation de cette opération,
- Approuve la contribution de la commune pour ces travaux,
- Autorise M. Le Maire à signer toute pièce nécessaire à cette opération.

11. Schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées traitées par la station d'épuration de Pontual – Subventions

M. Le Maire rapporte que la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées traitées par la station d'épuration de Pontual est nécessaire afin d'assurer un développement approprié de l'urbanisation au sein de la commune de Moréac. Pour cette opération, il est opportun de solliciter le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Etudes	53 500,00 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	60 %	32 100,00 €
		Conseil Départemental	20 %	10 700,00 €
		Autofinancement	20 %	10 700,00 €
Total H.T	53 500,00 €	Total H.T	100%	53 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées traitées par la station d'épuration de Pontual et l'ensemble des demandes de subventions afférentes ;

- **Autorise M. Le Maire à déposer ces dossiers de demandes de subventions au titre des études liées aux réseaux et équipements d'assainissement collectif auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental ;**
- **Autorise M. Le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.**

12. Questions diverses

a) Activité du Pôle médical – Installation

Mme Marie-Christine TALMONT, 1^{ère} adjointe au Maire, informe que M. HUCHON a confirmé son installation au sein du pôle médical en tant que pédicure podologue, il souhaite démarrer son activité en juin 2017.

Elle ajoute que la deuxième orthophoniste intéressée pour intégrer le pôle médical reporte son projet, pour raison personnelle.

b) Aménagement foncier liée à la mise à 2x2 voies de la route départementale 767

M. Maurice POUILLAUDE, adjoint à la voirie, rappelle que l'enquête publique liée à l'aménagement approuvé par la commission intercommunale d'aménagement foncier de Bignan, Moréac et Evellys dans le périmètre perturbé par la future déviation de Locminé est en cours et se termine le 14 avril 2017.

c) Mise à 2x2 voies de la route départementale 767 – Zone du Barderff

M. Maurice POUILLAUDE, adjoint en charge de la voirie, rapporte que la bretelle réalisée sur la zone du Barderff dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RD 767 est terminée, mais en attente d'un contrôle de conformité par les services de sécurité des routes, sis à Rennes, avant toute ouverture à la circulation.

d) Résidence des Poètes

M. Maurice POUILLAUDE, adjoint chargé de la voirie, informe que la commission communale de voirie se réunira le mardi 11 avril 2017 pour étudier les plans d'aménagement du futur lotissement de la « Résidence des Poètes », afin de pouvoir déposer rapidement le permis d'aménager.

e) Travaux d'accessibilité - Parvis de l'Eglise

M. Jean-Marc BOLLLORE, adjoint en charge de l'environnement, du cadre de vie et de la sécurité, indique que les travaux d'aménagement du parvis de l'Eglise sont pratiquement terminés, seules des retouches de peinture restent à effectuer.

f) Futur complexe de salles polyvalentes

M. Le Maire informe que suite à la réunion de questions-réponses du 28 mars 2017 avec les architectes candidats au projet de construction de la future salle polyvalente, une nouvelle réunion de commissions communales est organisée pour préciser certains éléments du programme.

g) Fêtes et cérémonies

Mme Jeannine LORJOUX, adjointe en charge des associations, informe que le service culturel de Centre Morbihan Communauté propose une animation le 12 avril 2017 pour la réalisation d'un nid géant au plan d'eau avec des branches de récupération.

Elle ajoute que se tiennent également les manifestations communales suivantes :

- Un échange de boutures et de graines le 08 avril 2017, de 10h à 12h, organisé au boulodrome par des participants au concours des maisons fleuries,
- La cérémonie des Bébés de l'année le 08 avril 2017 à 11h00 à la salle polyvalente, au cours de laquelle les familles recevront un plant de camélia offert par la municipalité,
- L'honorariat aux fonctions d'adjoints au Maire de MM. Michel TOQUIN et Michel LE LANNIC le 19 mai 2017.

Mme Marie-Pierre PICAUT, adjointe à la Jeunesse, indique qu'une chasse à l'œuf est organisée au plan d'eau le lundi de Pâques. Elle en appelle à l'esprit civique de chacun pour que tous les enfants puissent ramasser quelques œufs, sans excès.

h) Restauration scolaire

M. Philippe LEGRAND, adjoint aux affaires scolaires, informe qu'il s'est rendu au restaurant scolaire récemment, ainsi qu'un autre adjoint, et que le bruit lors des repas est tout à fait acceptable. Il ajoute que d'autres passages d'élus seront effectués ponctuellement.

i) Accueil de loisirs – Mini-camps d'été 2017

Mme Marie-Pierre PICAUT, adjointe à la Jeunesse, informe que les mini-camps de l'été 2017 se tiendront cette année à Mur de Bretagne avec au programmes diverses activités nautiques, d'équitation... Elle précise que les dossiers d'inscriptions seront prochainement disponibles.

j) Skate Parc à la zone du Parco

M. Philippe LE VANNIER, conseiller municipal, indique avoir été interpellé par des jeunes l'informant qu'une installation d'un module supplémentaire complèterait l'équipement du skate parc.

M. Jean-Marc BOLLORÉ, adjoint en charge de l'environnement, du cadre de vie et de la sécurité, lui répond qu'il est en attente d'une proposition pour installer un nouveau module et qu'un échange se tiendra sur ce thème en réunion du Conseil municipal des enfants.

k) Association ADMR – Branchement d'un véhicule frigorifique

Mme Madeleine LE FRINGERE, conseillère municipale, informe que l'association ADMR est à la recherche d'un local à aménager pour son activité de préparation de paniers repas, sans avoir abouti pour l'instant : l'association ADMR a une convention avec la commune, elle occupe la salle Bleuets de la salle polyvalente de Moréac chaque matin en semaine et un camion frigorifique est branché à l'extérieur du bâtiment. Mme Madeleine LE FRINGERE souhaiterait connaître la possibilité de brancher un second véhicule frigorifique à l'extérieur de la salle polyvalente.

M. Le Maire lui répond qu'il va échanger avec les services techniques communaux pour connaître la faisabilité de mise en place d'un second branchement électrique à l'extérieur de la salle polyvalente. Il rappelle également l'aspect temporaire de cette convention, dans la mesure où la salle polyvalente actuelle a vocation à évoluer lorsque les travaux de construction du nouveau complexe de salles polyvalentes aboutiront.

L'ORDRE DU JOUR ETANT ACHEVE, LA SEANCE EST LEVEE A 22h55.